

HIKEBOOK



EC19

Ce petit fascicule rassemble toutes les informations utiles et nécessaires pour circuler en hike ou randonnée en toute tranquillité, que ce soit en Belgique, en France ou à l'étranger.

Il a été réalisé avec le soutien de la fédération du Scoutisme Français.



© Les Scouts ASBL

Editrice responsable : Christelle Alexandre
Rue de Dublin 21 - 1050 Bruxelles - Belgique
02.508.12.00 - lesscouts@lesscouts.be

11^e édition : mai 2023

Dépôt légal : D/2023/1239/7

Qu'est-ce qu'un hike ?

► En quelques mots

C'est une randonnée (hike en anglais) effectuée par des scouts à partir de 11 ans pendant 2 à 4 jours (3 nuits maximum). Les animateurs ne sont pas avec les scouts durant le hike, mais ils se sont assurés **au préalable** des lieux d'hébergement et ils retrouvent les scouts à des rendez-vous réguliers. Les animateurs restent joignables à tout moment. **Remarque :** un hike équivaut à une expo en France.

► Une organisation

Partir en hike, c'est une aventure ! Avec le staff, chaque patrouille prépare son itinéraire, repère les lieux à visiter, choisit les étapes, établit son budget, etc. Un hike, c'est organisé et planifié. C'est un projet de patrouille qui doit être construit en cogestion afin d'en faire un moment inoubliable du camp.

► Une relation de confiance

Pendant le hike, chaque patrouille va vivre une expérience unique d'autonomie et de prise de responsabilités. Un hike, c'est un contrat de confiance entre les éclaireurs et les animateurs. Chacun assume sa part de responsabilité et peut compter sur l'autre.

► Une découverte

Pendant le hike, on grandit et on s'enrichit. On y découvre l'environnement, la région que l'on traverse, on rencontre ses habitants. Se repérer sur une carte, traverser un parc naturel, goûter une spécialité régionale, visiter un village typique, s'intéresser aux traditions et aux artisanats locaux... autant d'invitations à voyager.

Bref, le hike c'est une expérience pendant laquelle vous laissez derrière vous le superflu pour partir sur les routes vivre un moment d'amitié, de rencontres et de découvertes !

Notre projet



► Description en quelques lignes par la patrouille

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Notre patrouille

Nom / Totem	Fonction de patrouille

Engagement animateurs

Nous, animateurs de l'unité de (code de l'unité :), membres de la fédération Les Scouts, nous nous engageons à :

- informer les parents du principe et des conditions d'organisation du hike ;
- préparer avec les éclaireurs les itinéraires et garantir que le projet répond à des exigences de qualité ;
- garantir aux éclaireurs un logement pour le soir ou en tout cas de s'assurer qu'ils soient en sécurité pour la nuit ;
- prévoir des moyens de communication qui permettent de suivre le parcours des jeunes : téléphone, rendez-vous, messages ;
- organiser des formations, avant le départ des éclaireurs, sur la sécurité, le code de la route, l'intendance, la comptabilité... ;
- vérifier, en cas de pratique de vélo, la connaissance par les éclaireurs des règles élémentaires du code de la route, du port du casque obligatoire.

Visa pour le hike

Je soussigné animateur responsable de la (nom de la section), autorise la patrouille
..... à partir en hike du au

J'atteste que ce projet de hike est préparé conformément aux recommandations de la fédération Les Scouts.

Signature :

Cachet (éventuellement) :

Check-list de la patrouille



► Préparation

Pour partir en hike, il n'est pas nécessaire d'emporter tout le matériel et toutes les affaires personnelles de chacun ! L'idéal est d'avoir un sac à dos de taille moyenne, dans lequel chacun glissera vêtements (de quoi se changer une fois suffit en général, les animateurs pourront aider à choisir), affaires de toilette et serviette, sac de couchage et matelas (privilégiez les matelas en mousse), casquette ou de quoi se protéger la tête du soleil. À ce matériel classique, il faudra éventuellement ajouter un coupe-vent. Des chaussures adaptées à la marche seront préférées aux autres modèles.

► La patrouille disposera au minimum de :

- un carnet
- un crayon
- une boussole
- une carte topographique
- une trousse de secours
- un GSM en état de marche (carte SIM, batterie chargée, réseau)
- de la crème solaire
- un sifflet
- des allumettes
- un canif
- une gourde et de l'eau en suffisance pour tous les membres de la patrouille
- feux de signalisation en cas de marche le soir ou par mauvais temps
- des gilets de sécurité fluo-réfléchissants
- vos fiches du *Patrouille Pass* suivantes :
 - *Sur la route et dans les bois*
 - *La trousse de secours*
 - *Les soins élémentaires*

Engagement de la patrouille

► **Nous, les scouts de la patrouille des , nous nous engageons durant notre hike à :**

- **Marcher en groupe**, à ne jamais nous quitter et à rester solidaires de toutes et de tous.
- **Respecter le code de marche** (voir « Marcher sur les routes »).
- **Respecter l'itinéraire** et ne pas prendre de raccourcis (sauf en cas de force majeure : propriété privée, chemin qui n'existe plus...).
- **Ne pas faire d'auto-stop**, ni accepter de se faire conduire (y compris par des personnes connues).
- **Marquer notre passage** (initiales de la patrouille) à l'endroit prévu avec le staff à l'aide de bâtons de craie (par exemple : panneau d'agglomération, porche d'église...).
- **Toujours avoir de l'eau potable** dans les gourdes ; ne jamais boire l'eau à un ruisseau, une source, une mare...
- **Ne pas allumer de feu** ailleurs que dans un endroit prévu à cet effet.
- **Respecter la nature et les biens** d'autrui, être polis et courtois avec **les gens** que nous rencontrerons.
- Ramasser nos ordures pour les mettre dans les poubelles appropriées.
- **Être à l'heure au rendez-vous** fixé le soir, sinon prévenir les animateurs par téléphone.
- **Gérer au mieux notre temps** pour faire les courses et effectuer les découvertes liées à notre projet.
- **Ne pas déranger les habitants locaux** en allant sonner aux portes inutilement.
- Pour la France : **Ne pas nous baigner**, même dans une piscine ou un plan d'eau surveillé sans la présence d'un animateur.

Signature du staff :

Signature de la patrouille :

Check-list pour le staff



► Préparation

- Comment les éclaireurs se sont-ils préparés au hike (répartition des tâches, préparation matérielle, acquisition des compétences, premiers secours, sécurité en matière de déplacements sur la route...)?
- Comment le projet répond-il à leurs attentes et aux objectifs élaborés en concertation avec la patrouille?
- Le Hikebook a-t-il été distribué à chaque patrouille et compris par tous?
- Quel est le matériel à emporter par chaque patrouille? (Un responsable en vérifie-t-il l'état avec les éclaireurs?)
- Les consignes de sécurité (marcher en groupe, numéros d'urgence, démarche à suivre en cas de problème...) sont-elles bien comprises?
- La patrouille dispose-t-elle d'une trousse de secours (correctement constituée, avec une fiche technique des différents soins à donner et différentes procédures ; PLS ; message d'alerte)?
- La patrouille dispose-t-elle de moyens pour téléphoner en cas de nécessité? (téléphone portable chargé et fonctionnant dans la zone du hike)?
- Les cartes IGN remises à la patrouille sont-elles suffisamment lisibles?
- Le staff possède-t-il bien un double de tous les trajets?
- La patrouille dispose-t-elle d'une somme d'argent suffisante pour l'alimentation (si les repas ne sont pas prévus) et éventuellement pour des visites payantes ainsi qu'une enveloppe de secours?
- Le CP est-il au courant des éventuels problèmes de santé des membres de sa patrouille?

► Repérages

- La distance est-elle adaptée aux capacités des éclaireurs et au projet ?
- Les difficultés du parcours sont-elles adaptées aux capacités des éclaireurs ?
- Est-ce que l'itinéraire est suffisamment précis pour éviter tout risque d'erreur ?
- L'itinéraire permet-il à la patrouille de s'approvisionner en eau et en nourriture sans devoir aller déranger les habitants ?
- L'itinéraire permet-il une découverte des particularités de la région ?
- Est-il accessible (au moins partiellement) aux secours ?
- Les commerces sont-ils ouverts les jours du hike ?
- Les lieux d'hébergement des patrouilles ont-ils été visités ?
- Les propriétaires ont-ils été rencontrés ?



Pendant

- Comment le staff s'organise-t-il pour assurer une présence permanente sur le lieu de camp, pour pouvoir intervenir à tout instant et aller visiter toutes les patrouilles sur un lieu d'hébergement en fin de journée au minimum ?

Au retour

- Quel accueil est préparé pour les patrouilles ?
- Comment chaque patrouille pourra-t-elle faire partager ses découvertes et comment sera pris en compte le vécu du hike de chacune d'elle (problèmes éventuels, difficultés au sein de la patrouille...) pour la suite du camp ?
- Quelle évaluation est mise sur pied avec les éclaireurs d'une part, et en staff de l'autre ?

Le déroulement de notre hike



Étape	Date	Distance	Lieu de couchage et/ou rendez-vous avec le staff

• Jour et heure de départ :

• Jour et heure de retour :

Nom du contact	Téléphone	Adresse
→		
→		
→		
→		
→		
→		
→		
→		
→		
→		
→		

Marcher sur les routes

(valable en Belgique et en France)

Attention

Il est interdit de marcher sur les routes en ville, sur les voies rapides et autoroutes ! Marchez sur les trottoirs, accotements praticables ou les pistes cyclables, peu importe le côté de la route.

- ▶ **S'il n'y en a pas, on peut marcher sur la route elle-même, mais sous certaines conditions :**

1. Voir et être vu à tout moment

En cas de visibilité réduite (nuit, mauvais temps ou impossibilité de voir distinctement à 200 mètres) :

- équiper le groupe de vêtements (ou d'accessoires) réfléchissants et/ou fluos et/ou clairs ;
- signaler votre groupe au moyen d'un feu rouge à une extrémité et un feu blanc à l'autre, de façon à ce que la voiture qui circule sur votre bande voie en premier lieu un feu rouge qui l'incitera à freiner ;
- signaler votre groupe avec des feux blancs latéraux sur le flanc visible depuis la route.

Chaque unité a reçu des gilets fluo-réfléchissants, demande-les à tes animateurs !

2. Marcher du bon côté

Belgique

Comment marcher avec sa patrouille dans la plus grande sécurité possible ?

- Marchez loin des voitures quand c'est possible.
- Si ta patrouille marche sur la chaussée, elle doit se placer pour être le plus visible possible pour les conducteurs qui arrivent.
- Vous marchez sur les trottoirs et les endroits indiqués par les panneaux suivants :



- S'il n'y a pas ni trottoir, ni un de ces panneaux, vous marchez sur les accotements quand c'est possible.
- S'il n'y a ni trottoir, ni accotement, ni un des ces panneaux, alors, vous pouvez marcher sur la piste cyclable, à condition de céder le passage aux vélos et aux mobylettes.
- Si vous n'avez pas la possibilité de marcher loin des voitures et que ta patrouille marche sur la chaussée : faites-vous voir !
- Quand vous circulez sur la chaussée (la route), la règle générale est de marcher à gauche et le plus près possible du bord de la chaussée. Mais tu peux aussi parfois décider de faire marcher ta patrouille du côté droit de la chaussée si la visibilité y est meilleure (par exemple : dans un virage). L'important est de bien voir les conducteurs arriver et que l'on puisse vous voir de suffisamment loin.

En résumé : marche du côté gauche de la route avec ta patrouille. Mais quand la visibilité n'est pas bonne, traversez et allez marcher à droite.

France



Comment marcher avec sa patrouille dans la plus grande sécurité possible ?

- **Groupe de moins de 4 personnes** : marcher à gauche en file indienne.
- **Groupe de plus de 4 personnes** : marcher à droite, par 2 (si la taille du groupe est de plus de 20 personnes, fractionner en sous-groupes de 15 personnes en laissant 50 m entre les sous-groupes).



Rester calme en cas d'accident



Le CP ou son remplaçant (qui peut être désigné sur place) doit :

- Assurer la sécurité (éloigner les scouts du lieu de l'accident, signaler le danger...).
- Rassembler les informations nécessaires pour les secours :
 - le danger présent et potentiel ;
 - le nombre et l'état des blessés ;
 - un lieu de rendez-vous précis (accès par la route la plus proche).
- Contacter les secours. Toujours appeler l'ambulance (112).
- Contacter le staff.
- S'occuper des blessés.
- Être attentif au reste du groupe (rassurer, s'occuper des petits stress et bobos...).

Attention : en cas d'accident au milieu des bois, envoyer un scout attendre au point de rendez-vous.

Numéros indispensables



Conseil : si possible, chaque membre de la patrouille encode ces numéros dans son répertoire.

- Nos animateurs :
- Le Chef de Patrouille (CP) :
- Animateur d'unité :
- Le médecin du camp :

- **Assurance AXA** : Contrat n°720.251.908
- **La fédération** : **+32.2.508.12.00** / du lundi au vendredi de 8h à 18h (en période de congés scolaires, fermeture à 17h). Scout-assistance, 24h/24 **pour les situations graves et urgentes** en dehors des heures de bureau : +32.498.91.88.85.

► Numéros d'urgence en Belgique et dans les pays de l'UE

- Ambulance / Pompiers / Police : **112** (à partir de n'importe quel téléphone, même un GSM sans crédit)

► À l'étranger

- Autre pays :
- Ambulance :
- Pompiers :
- Police :
- Axa Assistance : +32.2.550.05.55 / Contrat n°518.501.490